



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-INNO-15

## EnergieSprong France

### 1. Secteur d'application

Secteur résidentiel (logement social et privé) et secteur tertiaire (bâtiments éducatifs).

### 2. Dénomination

Programme porté par la SAS GreenFlex qui vise à développer un marché massifié de la rénovation à énergie zéro selon la démarche EnergieSprong : en l'accéléralant dans le logement social et en transposant cette démarche sur les segments de l'habitat privé et des bâtiments éducatifs.

Le programme s'articule autour des axes suivants :

- Consolider et améliorer le concept, l'adapter à de nouveaux segments de marché ;
- Agréger une demande significative de rénovations utilisant cette approche ;
- Activer une baisse des coûts par le déploiement de meilleures solutions ;
- Accompagner la mise en œuvre et les retours d'expérience de démonstrateurs.

Le programme a pour objectifs :

- Un engagement de volume de 10 000 logements et de 100 bâtiments éducatifs à rénover selon ce cahier des charges ;
- Le lancement de 30 projets démonstrateurs (dont 6 en logement privé et 4 bâtiments éducatifs : 1 école, 1 collège, 1 lycée et 1 bâtiment universitaire) ;
- L'amorçage de l'approche dans 9 nouvelles régions.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 2 700 GWh cumac sur la période 2018-2021.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2021, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'ADEME, GreenFlex et les autres parties concernées.

### 4. Volume de certificats en kWh cumac

Volume de certificats	=	Contribution (en €)	/	Facteur de proportionnalité (en € HT / kWh cumac)
V	=	C	/	0,005